

FICHE ÉCO-ENTREPRISES

Pour une pratique éco-citoyenne des entreprises du Pilat

Cette fiche vous présente les principaux enjeux environnementaux de votre activité et les moyens à mettre en œuvre pour contribuer à la qualité du territoire et au développement de votre entreprise.

MAGASINS NON ALIMENTAIRES

La prise en compte de l'environnement dans votre activité de commerce présente des avantages à plusieurs niveaux :

- Des économies financières générées par des baisses de consommation (énergie, eau,...) sans nécessité d'investissements importants,
- L'assurance de la conformité à la réglementation en vigueur et donc une réduction des risques juridiques,
- Une augmentation de l'attractivité de magasin si vous communiquez auprès de votre clientèle sur votre engagement environnemental.

Cet engagement est d'autant plus important que vous êtes implanté sur le Parc naturel régional du Pilat, territoire reconnu pour sa fragilité environnementale mais aussi comme porteur de dynamisme économique et social.

1 L'EAU

Sauf cas particulier, les consommations d'eau potable ne représentent pas un enjeu environnemental important dans les commerces non alimentaires. Toutefois, des dispositifs peu onéreux peuvent être mis en œuvre et entraîner des économies non négligeables.

DISPOSITIFS D'ÉCONOMIES SUR LES ROBINETS

Vous pouvez installer des mousseurs hydro-économiques (1) qui permettent d'économiser jusqu'à 20 % des consommations d'eau en injectant de l'air dans le débit d'eau.

Ces dispositifs sont simples à installer et peu onéreux : entre 4 et 9 euros, mais attention à choisir des mousseurs de qualité !

Les mousseurs installés sur la robinetterie neuve ne sont pas hydro-économiques.

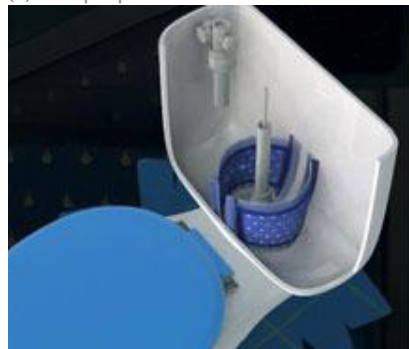
(1) : Mousseur hydro-économique

DISPOSITIFS D'ÉCONOMIES DANS LES TOILETTES

En plus des chasses double débit qui se sont généralisées, vous pouvez installer des éco-plaquettes (2) ou des éco-sacs (3) dans les réservoirs de chasses.



(2) : éco-plaquette



L'EAU DANS LE PILAT

Contrairement à ce que l'on pense souvent, l'eau n'est pas une ressource abondante dans le Pilat. Parce que les sols sont peu profonds et sur un socle rocheux, les eaux de pluies se retrouvent régulièrement dans les nombreux cours d'eau et se concentrent dans les vallées. C'est pourquoi il est important de préserver cette ressource.



(3) : éco-sac

2 GÉRER VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Dans le commerce, l'énergie représente un poste de dépenses important via l'éclairage, le chauffage et la climatisation. Ces consommations sont également étroitement liées à la qualité d'isolation des locaux commerciaux. Des moyens existent pour permettre une économie en matière d'énergie.

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage représente de 25 % à 50 % de la facture d'électricité des commerces. Pour attirer les clients, les produits doivent être mis en valeur dans les vitrines et dans le magasin. Cela passe par la meilleure mise en scène lumineuse possible, tout à fait compatible avec les économies d'énergie.

Les lampes à iode métallique à brûleur céramique divisent par 4 la consommation d'énergie, durent 3 à 5 fois plus longtemps que les halogènes et conservent l'efficacité lumineuse. Les LBC ont une durée de vie 6 à 7 fois supérieure et la lumière produite par une 15W correspond à une ampoule classique de 60W, soit une économie de 33 %. Le néon LED consomme 70 % de moins qu'un néon classique.

POUR LA TECHNIQUE :

- Remplacez les projecteurs halogènes des devantures par des projecteurs à iode métallique.
- Utilisez des lampes à iode métallique pour les vitrines ainsi que pour l'éclairage d'accentuation et de mise en scène.

- Choisissez des diodes électroluminescentes pour les enseignes.
- Optez pour des lampes LBC ou des lampes à iodure métallique dans le magasin.
- Pour les meubles et les corniches lumineuses, remplacez les réglottes standard T8 à ballasts conventionnels par des réglottes pour tube T5.
- Profitez de la lumière du jour en aménageant judicieusement votre point de vente.
- Vérifiez les niveaux d'éclairage par rapport aux référentiels d'activité : s'il est inutile et énergivore de les dépasser, il faut néanmoins conserver un confort visuel optimal pour le client.
- Vérifiez l'indice de rendu des couleurs (IRC) : plus il se rapproche de 100, plus la source lumineuse traduit fidèlement les couleurs.
- Installez un variateur de lumière.
- Installez un détecteur de présence dans les réserves pour n'éclairer qu'en cas de présence humaine.

ET EN PRATIQUE :

- Éteignez les lumières le soir et installez un interrupteur programmable pour les vitrines au cours de la nuit.

Données de la norme NF EN 12464-1 pour les magasins			
Zones	Valeur minimale de lux	Valeur maximale UGR	Valeur minimale IRC
Entrepôt	100	25	60
Vente	300	22	80
Caisse	500	19	80

GESTION DU CHAUFFAGE

Le chauffage est un poste important de consommation. Quelque soient les énergies utilisées (électricité, fioul, gaz, bois, solaire), quelques principes simples permettent de faire des économies importantes :

- Limitez la température : un degré de moins, c'est -7 % de consommation. En hiver le magasin doit être idéalement à 19°C.
- Limitez l'ouverture intempestive des portes automatiques en hiver. Voyez s'il est possible d'installer un rideau d'air chaud à l'entrée du magasin.
- Baissez le chauffage durant la nuit et la fermeture hebdomadaire du magasin et le mettre hors gel (soit 8°C) pendant les vacances.
- Purgez les radiateurs régulièrement pour une meilleure efficacité.
- Faites entretenir la chaudière par une société agréée pour éviter les accidents et permettre une plus grande longévité de l'appareil.
- Isolez votre commerce (murs, toiture, sols, traitement des ponts thermiques...) afin que la chaleur ne s'échappe pas, tout en assurant une bonne ventilation pour éviter les problèmes d'humidité et de qualité de l'air.
- Isolez les tuyauteries de chauffage passant par des endroits non chauffés,

GESTION DE LA CLIMATISATION

Tout système de climatisation est consommateur d'énergie et défavorable à l'environnement parce que les fluides frigorigènes utilisés sont producteurs de gaz à effet de serre. Avant tout investissement il convient donc de s'interroger : une climatisation est-elle vraiment indispensable ? Que peut-on faire pour faire baisser les températures en été dans le magasin sans avoir recours à ces technologies ?

Plutôt que d'opter systématiquement pour la climatisation d'un local, il est préférable de procéder au rafraîchissement qui se contente de conserver un écart de température par rapport à l'extérieur.

- Installez des brise-soleil
- Installez un vitrage peu émissif pour les ouvertures orientées vers le sud, ou à défaut poser un film solaire sur les vitrines (qui permettent également de ralentir la décoloration des articles exposés),
- Humidifiez l'air avec des points d'eau à proximité des ventilateurs pour provoquer une évaporation naturelle,
- Nettoyez régulièrement les grilles d'aération, les bouches d'extraction et les filtres de la ventilation,
- Installez des plantes vertes pour rafraîchir,
- Isolez le local correctement.

- Dépoussiérez régulièrement les éclairages (au moins 2 fois par an) pour conserver leur efficacité.
- Réfléchissez à la possibilité d'équiper le point de vente de fenêtres de toit (dits skydômes) qui améliorent l'éclairage naturel.



Lux : caractérise le flux lumineux par unité de surface

UGR : caractérise le taux d'éblouissement

IRC : capacité de la source lumineuse à restituer les couleurs

- Assurez un bon renouvellement de l'air, par exemple par une ventilation double flux qui récupère la chaleur de l'air vicié et l'utilise pour réchauffer l'air neuf venant de l'extérieur,
- Installez des faux-plafonds qui diminuent l'espace à chauffer et entraînent un éclairage plus proche des produits.
- Évitez les appareils de chauffage d'appoint très énergivores,

Si vous changez de chaudière, choisissez un équipement à haut rendement ou à condensation afin d'économiser de 15 à 30 % d'énergie. Vous pouvez aussi opter pour une pompe à chaleur réversible qui vous assure le chauffage en hiver et la climatisation en été.

POMPES À CHALEUR

Une pompe à chaleur capte les calories naturellement présentes dans l'environnement (air, eau ou sol) pour les relâcher dans la maison, permettant ainsi d'augmenter la température ambiante. En mode réversible, la PAC fait le contraire : elle capte les calories présentes dans l'air de la maison pour les rejeter à l'extérieur.

Une PAC se caractérise par son Coefficient de performance (COP) qui traduit le nombre de kW produits pour 1 kW électrique consommé.

Pour être efficace d'un point de vue environnemental le COP ne doit pas être inférieur à 5.

GESTION DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

- Équipez vous de réducteurs de débit : l'économie sur la facture annuelle peut atteindre 35 %

- Installez un système d'adoucisseur d'eau et préférez un ballon stéatite pour éviter le calcaire et donc la surconsommation
- Isolez le ballon d'eau chaude et la tuyauterie
- Étudiez la faisabilité de la récupération de chaleur sur les eaux de rinçage

LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DANS LE PILAT


Pour répondre aux objectifs nationaux, le Parc du Pilat s'est engagé, d'ici 2025, à réduire de 20 % les consommations énergétiques globales, avoir recours à 20 % d'énergies renouvelables, réduire de 20 % la production de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour arriver à ces résultats, l'engagement de tous les acteurs du territoire est indispensable.

3 MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS

LES CARACTÉRISTIQUES DE VOS DÉCHETS D'ACTIVITÉ

Ils peuvent être classés en 2 catégories :

- Les déchets non dangereux (dits aussi «banals»). Ils peuvent dégrader l'environnement s'ils ne sont pas éliminés convenablement.
- Les déchets dangereux qui présentent des risques importants pour la santé et l'environnement.

 **Tout déchet non dangereux mélangé à un déchet dangereux est considéré comme un déchet dangereux**

LES PRINCIPES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Il est important de noter qu'en tant que producteur de déchets, vous en êtes responsable jusqu'à leur élimination finale.

Les déchets dangereux ne doivent pas être remis à la collecte organisée par la collectivité.

Normalement, vous devez faire éliminer ces déchets par un prestataire spécialisé mais dans la plupart des cas, vous pouvez les emmener directement à la déchetterie intercommunale, dans les armoires à déchets dangereux prévus à cet effet.



Il est interdit de brûler les déchets ou de les abandonner dans le milieu naturel

LES DÉCHETS DANS LE PILAT

Le Parc du Pilat n'a pas de compétences particulières dans le domaine des déchets : ce sont les Communautés de Communes qui les gèrent via le service d'enlèvement et les déchetteries.

Toutefois, les services du Parc peuvent vous apporter des informations et des conseils sur la meilleure façon de traiter vos déchets d'activité, car pour les entreprises il existe une réglementation spécifique.

TABLEAU DE GESTION DE VOS DÉCHETS

	Type de déchets	Solution d'élimination
Déchets non dangereux	Papiers - cartons	Ordures ménagères ou collectes spécifique*
	Emballages plastiques	Ordures ménagères - Prestataire pour recyclage
	Autres déchets non dangereux	Ordures ménagères
Déchets dangereux	Aérosols - Tubes et flacons de produits d'entretien	Prestataire spécialisé - Déchèterie**
	Emballages souillés plastiques	Reprise fournisseur - Prestataire spécialisé - Déchèterie**
	Néons - Matériel électrique et électronique	Distributeur / Installateur - Point de collecte des éco-organismes agréés -Déchèterie

* Si votre volume de déchets d'emballages dépasse 1,1 m3 par semaine, vous devez les trier et les valoriser. Votre commune peut éventuellement se charger de leur collecte, comme pour les ordures ménagères.
** Vérifiez que votre déchetterie accepte les déchets professionnels.

Pour tout renseignement complémentaire

Parc du Pilat : Didier LAZZARESCHI - 04 74 87 52 01
dlazzareschi@parc-naturel-pilat.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie : Mélissa LACROIX - 04 77 43 04 00
melissa-lacroix@saint-etienne.cci.fr

